Les Cahiers des dix



Origines de L'Institut canadien-français d'Ottawa et de la Société royale du Canada

Séraphin Marion, S. R. C.

Number 39, 1974

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1025317ar DOI: https://doi.org/10.7202/1025317ar

See table of contents

Publisher(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (print) 1920-437X (digital)

Explore this journal

Cite this article

Marion, S. (1974). Origines de L'Institut canadien-français d'Ottawa et de la Société royale du Canada. Les Cahiers des dix, (39), 45–84. https://doi.org/10.7202/1025317ar

Tous droits réservés © Les éditions du Bien Public, 1974

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



Origines de L'Institut canadien-français d'Ottawa et de la Société royale du Canada

Par SÉRAPHIN MARION, S. R. C.

L'Institut canadien-français d'Ottawa et la Société royale du Canada ont un commun dénominateur : ces deux institutions naquirent dans la seconde moitié du siècle dernier. La première vit le jour en 1852; la seconde, en 1882.

L'Institut est donc venu au monde trente ans avant sa soeur cadette. Société plus que centenaire, elle peut se permettre de parler de ses traditions. L'une de ses plus chères, c'est d'avoir toujours été, pour la population de Bytown, puis d'Ottawa, non seulement un centre récréatif, mais aussi un centre culturel.

Un livre devenu extrêmement rare, publié à Ottawa, en 1879, par Benjamin Sulte¹, fournit de précieux renseignements sur les origines de L'Institut, sur le premier quart de siècle d'existence d'une société plus ancienne que la Confédération elle-même. En lisant ces pages, on a vite fait de constater que les présidents et leurs collègues se sont d'abord assigné la mission de servir les hauts intérêts de la langue et de la culture française à Ottawa. Plusieurs extraits de cette prose vieillotte en font foi.

Dès 1853, L'Institut offrait, au public cultivé et peu nombreux de Bytown, plusieurs conférences « entremêlées de musique et de chant ». En 1856, lors de la séance du 30 octobre, on décida de tenir des réunions « tous les quinze jours avec, comme pièce de résistance, un ou deux discours traitant de l'histoire du Canada, histoire étrangère, littérature en général, récits de voyages, etc. » En 1858, grâce aux élèves du collège Saint-Joseph — berceau de l'Université d'Ottawa — « l'art oratoire, la musique, le drame, le

Institut Canadien-Français d'Ottawa, 1852-1877. Ottawa. Imprimerie du « Foyer Domestique ».

chant fleurissent plus que jamais » à L'Institut. En 1859 et depuis cette date, les soirées publiques se maintiennent « au nombre de quinze à vingt par hiver ».

Le 28 avril 1875, Benjamin Sulte², président de L'Institut, prononce un discours où, entre autres, il affirme ce qui suit: « Histoire, poésie, voyages, théâtres, sciences, nous avons eu de tout cela dans le cours de l'hiver qui se termine. »

A la page 10 de l'ouvrage ainsi qu'aux pages suivantes est consigné intégralement le discours que prononça, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de L'Institut, en 1877, P.-J.-O. Chauveau. L'ancien premier ministre de la province de Québec, homme d'Etat et aussi littérateur réputé, profita de la circonstance pour signaler les succès littéraires, artistiques et culturels de L'Institut pendant son premier quart de siècle d'existence. Il convient de citer l'important paragraphe que voici:

« Permettez-moi de vous le dire, Messieurs de L'Institut, vos progrès ont étonné les autres sociétés littéraires qui ont répondu à votre appel et qui sont venues assister à votre triomphe tout en vous enviant votre succès. Elles se demandent comment, avec si peu de ressources apparentes et avec tant d'obstacles à vaincre, vous avez pu faire si bien et si vite un aussi grand travail. »

Eloquent témoignage de celui qui, dans le petit Panthéon des lettres canadiennes d'autrefois, occupe un des premiers rangs et qui, en 1883, présidera aux destinées de la Société royale du Canada.

Benjamin Sulte, historien méritant, l'un des pionniers de nos lettres, autodidacte comme la plupart de tous ces chers anciens, était de l'opinion de Chauveau. Un des orateurs au cours de ces assises mémorables de 1877 à Ottawa, il fit observer que « tous les Canadiens français se donnaient rendez-vous à l'Institut. La culture de la langue française, les traditions nationales, l'enseignement de l'histoire, les amusements du théâtre, la musique, les conférences variées, tel fut le programme [de L'Institut] dès l'origine »

^{2.} Ibid., p. XXVII.

Lors de sa réunion de 1882, le président de la Société royale du Canada invita les sociétés-soeurs du Canada, de l'Angleterre et de la France à la séance inaugurale de la nouvelle Académie canadienne. L'Institut reçut cette invitation et pria l'un de ses membres, M. A.-D.Decelles, de le représenter au cours de ces solennelles assises. Le futur bibliothécaire en chef de la bibliothèque du Parlement à Ottawa y lut un texte consigné intégralement dans le premier volume 3 de la Société royale. Voici comment il évoque l'activité intellectuelle de L'Institut pendant l'hiver de 1882:

«La littérature française, qui tient une si large place dans le monde, a trouvé à Ottawa un écho retentissant (...) Pour ne parler que des travaux les plus récents, signalons les cours d'histoire du Canada donné à L'Institut par notre infatigable historien M. Sulte; les cours de sciences des Révérends MM. Tabaret et Ballard et de M. McCabe. L'Institut Canadien eut aussi à la même époque l'avantage d'entendre les charmantes conférences de l'hon. juge Routhier, des Révérends PP. Filiatre et Nolin, de MM. Louis Fréchette, Buies, Lusignan, Tassé et Poirier.»

Cette activité intellectuelle que déploya L'Institut au cours de la seconde moitié du XIXe siècle — et notamment dès sa fondation en 1852 — est d'autant plus méritoire que l'institution manifesta sa volonté de vivre et de s'épanouir à l'une des heures les plus sombres de l'histoire du Canada français tout entier. Il importe de reconstituer ici succinctement cette toile de fond où devaient évoluer quelques-uns de nos plus grands hommes d'Etat.

Après l'échec de l'insurrection des « Patriotes » de 1837, lord Durham, chargé d'enquêter sur la situation politique dans le Bas et le Haut-Canada, arriva l'année suivante à Québec. Quelques mois plus tard, il publia son fameux Rapport dont la recommandation majeure n'était rien d'autre que de pulvériser — c'est-à-dire d'angliciser — la nation canadienne-française.

Ce projet se concrétisa avec l'Acte d'Union de 1840 qui perpétrait à l'endroit du Bas-Canada d'odieuses injustices. Le peuple

^{3.} Mémoires et Comptes Rendus de la Société royale du Canada pour les années 1882 et 1883. Tome I. Montréal. Dawson Frères, Libraires, p. XLIII.

canadien-français s'arcbouta sur sa détermination de demeurer fidèle à ses origines et à son destin. Par un curieux retour de la fortune qui si souvent atteste la vicissitude des choses d'ici-bas, l'Acte de 1840, tombeau du Canada français — comme le croyaient les anglicisateurs — se métamorphosa en une planche de salut, grâce au courage et à la perspicacité de Louis-Hippolyte Lafontaine. Avec son collègue Robert Baldwin, il remporta deux grandes victoires: l'obtention du gouvernement responsable et le rétablissement de la langue française comme l'une des deux langues officielles dans la nouvelle province du Canada.

C'est en 1849 que la mésentente entre les deux peuples fondateurs du Canada fut portée à son paroxysme. Il s'agissait d'un projet de loi que Lafontaine avait à coeur et qui était intitulé : Bill à l'effet d'indemniser ceux qui ont subi des pertes durant les troubles politiques [de 1837 et de 1838]. Les habitants du Haut-Canada, anglophones pour la plupart, avaient depuis longtemps reçu un dédommagement de leurs pertes. Les habitants du Bas-Canada, francophones pour la plupart, attendaient le leur avec impatience.

Dans la Chambre d'Assemblée, la majorité des députés adopta le projet de loi au grand dam d'un groupe minoritaire d'anglophones tories de Montréal. Groupe agressif et fanatique qui comptait bien sur le gouverneur général pour opposer au projet une fin de non-recevoir. Grandes furent donc sa déception et sa haine quand, le 25 avril 1849, lord Elgin se rendit au Parlement pour sanctionner le projet de loi. En sortant, le gouverneur général devint la cible de projectiles de toutes les espèces et fut agoni d'injures.

Archibald MacMechan⁴, auteur anglophone, est celui qui a le mieux dessiné, en des traits évocateurs, le sinistre tableau:

*That was the Canadian method of expressing disapproval of a governor general for acting in strict accordance with the principles of responsible government. But this was only part of the price he had to pay for doing right. Worse was to follow. *

^{4.} The Winning of popular Government. Toronto. 1964. pp. 125 et ss.

Il s'ensuivit un commencement de guerre civile qui sévit pendent plusieurs semaines.

A l'issue d'une réunion au Champ-de-Mars, les protestataires anglophones de Montréal se dirigèrent vers les édifices du Parlement qu'ils incendièrent après les avoir saccagés. Et le même auteur de consigner le pertinent commentaire que voici : « It seems like a scene from a Paris émeute rather than an actual event to a staid Canadian city. »

La nuit suivante, cette meute pénétra de force dans la maison de Lafontaine, détruisit la précieuse bibliothèque de l'homme d'Etat et mit le feu à son écurie. Un complot d'assassinat de Lafontaine, fomenté par une bande d'exaltés, fut heureusement éventé.

Le 30 avril 1849, l'émeute atteignit son point culminant. Exaspérée par tant d'outrages dont lord Elgin avait été accablé, la Chambre d'Assemblée décida de présenter au gouverneur général ses excuses et ses regrets avec ses félicitations pour la noble et courageuse ligne de conduite dont il ne s'était jamais départi depuis son arrivée au Canada.

Cette séance fut tenue au Château de Ramezay. Mais laissons l'historien MacMechan rappeler ces tristes souvenirs avec sa franchise et sa vigueur coutumière:

«The end was almost a tragedy. Lord Elgin came very near being murdered in the streets of Montreal. On the day appointed, he drove into the city having for escort a troop of volunteer dragoons. Al though the streets his carriage was pelted with stones and other missiles, and his entry to Government House was blocked by a howling mob. His escort forced the crowd to give way and the governor-general entered, carrying with him a two-pound stone which had been hurled into his carriage.»

En ces jours terribles, écrit le professeur Donald Creighton ⁵, « The Conservatives of Montreal had gone almost as far as the rebels of 1837 in their appeal to force: and before the year was out, they went even further in their departure from

^{5.} Dominion of the North. Toronto. 1944. p. 261.

the British connection; that autumn of 1849 over a thousand merchants and politicians from Montreal signed a manifesto advocating the annexation of Canada to the U.S. »

Et le professeur Arthur Burt 6 de synthétiser magistralement, en formule lapidaire, ce douloureux épisode de l'histoire du Canada anglais:

Though it is not true in arithmetic, it is true in Canadian history that forty-nine equals thirty-seven.

Oui, 1849 égale 1837 ... toutefois à quelques exceptions près : pas un seul de ces tories anglophones ne fut pendu ou exilé. Plusieurs de ceux qui avaient signé le manifeste annexionniste exercèrent ultérieurement de hautes fonctions — même les plus hautes — au Canada.

N'oublions pas que L'Institut canadien-français d'Ottawa naquit en 1852, c'est-à-dire trois ans seulement après l'année 1849 si tragique pour le Canada. Evidemment, à cette époque, Bytown ne se comparaît en aucune façon à Montréal. Il reste toutefois que les jours et les semaines d'émeute, à Montréal, n'eurent pas précisément pour résultat de resserrer les liens d'amitié entre anglophones et francophones d'Ottawa! Au vrai, ces liens se relâchèrent considérablement et menaçèrent même de se rompre. Témoin un fait significatif que Benjamin Sulte a sauvé de l'oubli:

«Le bill de 1849 (...) excita les passions des ennemis du nom canadien. A Bytown il eut un grand retentissement. Les deux partis se retrouvèrent en présence. Il s'en suivit une bataille rangée, sur la place du marché By, entre les Chêneurs et les Canadiens, qui est connue sous le nom de «bataille de pierres» ou Stoney Monday et dans laquelle nos compatriotes remportèrent la palme.»

Autre fait encore plus significatif sur lequel le sénateur Pascal Poirier ⁸ s'est penché:

^{6.} The Evolution of the British Empire and Commonwealth, p. 266.

^{7.} Institut Canadien-Français d'Ottawa, p. VI.

^{8.} Réminiscences, Ottawa. 1908. Bureau et Frères, Imprimeurs, p. 4.

«Ici (en 1852) se place un incident qui montre combien précaire était l'entente cordiale entre les deux nationalités principales qui constituaient le Canada-Uni (...) Au greffe (à Ottawa), on refusa d'enregistrer la charte: « Constitution et Règlements de L'Institut » parce qu'elle était rédigée en langue française. Pour leur forcer la main, il fallut l'intervention du grand patriote, sir Georges-Etienne Cartier. »

Impossible de se dérober à une évidence qui crève les yeux: vers la moitié du dernier siècle, à Ottawa, l'avenir souriait peu à la langue française et à la culture française. Mais, grâce à Dieu, les fondateurs de L'Institut n'étaient pas des gens atrabilaires qui, au lieu d'agir, cherchent toujours des atermoiements. Comme Guillaume le Téméraire, ils croyaient qu'il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer. Ils ont semé dans l'incertitude, le dénuement, la crainte. Gloire à eux! Leurs descendants récoltent aujourd'hui une moisson de plus en plus abondante au sein d'une atmosphère de détente et de compréhension relative.

* * *

Trente ans après la fondation de l'Institut, c'est-à-dire en 1882, la Société royale du Canada vit le jour, elle aussi, au moment où se préparait l'une des pires crises de notre histoire. En 1885, Louis Riel monta sur l'échafaud; sa pendaison perpétra, entre anglophones et francophones canadiens, une brisure qui se prolongera pendant plusieurs décennies. Les destinées de notre pays semblent régies par ces feux d'antithèses; notre histoire est marquée par ces antagonismes.

Sous l'ascendant d'une pareille idée, Arthur Lower 9 avait donc bien raison d'écrire, en 1952:

No understanding of Canada, no understanding is possible unless this basic fact be imaginatively grasped — the existence within the state of two utterly unlike peoples, distrustful, jealous and resentful of each other. Canadian life, at its best, rests on an uneasy toleration between the two, but on no understanding or sympathy. Under these circumstances, it takes little stress to make the old wounds gape anew. >

^{9.} Canada, Nation and Neighbour, p. 50.

Toutefois, en 1882, l'affaire Riel traversait une période d'accalmie. Accalmie avant la tempête de 1885. Le chef métis vivait dans le Montana avec sa femme Marguerite Monet-Belhumeur qui lui donna un fils le 4 mai 1882 et une fille le 17 septembre 1883. Le couple coulait, semble-t-il, des jours filés d'or et de soie.

* * *

Avant même sa naissance, la Société royale eut la bonne fortune de trouver dans le marquis de Lorne un auguste protecteur. Homme de lettres réputé, auteur de plusieurs ouvrages prisés des spécialistes, le gouverneur général du Canada avait à coeur la fondation d'une société où se réuniraient une fois l'an lettrés, historiens et savants disséminés de Halifax à Vancouver. Esprit perspicace et libre de tout préjugé, le marquis de Lorne ne fut pas lent à reconnaître la dualité linguistique et culturelle qui s'était implantée chez nous dès 1760. A une société qui se voulait nationale, à l'immense édifice qu'il rêvait, le marquis de Lorne et ses collaborateurs apportèrent la pierre angulaire du bilinguisme et du biculturalisme. La naissante Société royale comprendrait donc tout d'abord quatre sections: une pour les francophones, une autre pour les anglophones et deux sections scientifiques ouvertes aux savants de l'un et l'autre groupe. Maîtresse chez elle sans toutefois jouir d'une autonomie absolue, la section française affirma dès lors sa foi en son destin.

Il s'ensuivit une coexistence remarquable à plus d'un titre. Au cours de ses quatre-vingt treize années d'existence, la Société royale mena une vie exempte de crise raciale. Ce qui ne signifie nullement, il va sans dire, que les membres de la section française roucoulèrent toujours ensemble comme bergers en Arcadie.

Dans ses fameux Commentaires sur la guerre les Gaules, Jules César a énoncé les deux caractéristiques des Gaulois: Fortiter pugnare et argute loqui; de grands guerriers et de redoutables discuteurs. Donc des Gaulois — et, partant, des Français — très individualistes et dont le péché mignon pourrait bien être la propensions aux arguties et à la chicane. Le Canadien français, comme ses illustres ancêtres, n'a pas su échapper à son atavisme.

Bientôt centenaire, la section française de la Société royale, vierge de tout conflit entre anglophones et francophones, n'en devint pas moins — et cela dès ses origines — le théâtre de menues dissensions intestines, de petites querelles entre voisins, de prises de bec à propos de bottes, au grand amusement de la galerie friande de pareils divertissements.

On ne peut contenter tout le monde et son père : cet axiome s'applique aux sociétés comme aux individus. La Société royale dut se conformer à cette règle formulée par le bonhomme La Fontaine et ratifiée par la sagesse populaire. Même l'Académie française n'a jamais réussi à susciter autour d'elle une satisfaction unanime.

Répondons d'abord à une objection que l'on surprend souvent sur les lèvres de certains amateurs. La Société royale aurait failli à sa mission parce que, d'une part, elle aurait laissé entrer chez elle des écrivains de deuxième ou de troisième classe et que, d'autre part, quelques-unes de nos meilleures plumes n'en feraient pas partie.

C'est là une constatation évidente; il faudrait avoir sngulièrement perdu la notion des valeurs pour oser soutenir que tous les meilleurs écrivains du Canada français sont actuellement membres de la section française de la Société royale. Et à ceux qu'un pareil aveu scandalise, il ne serait pas messéant de citer le bon mot d'Emile Faguet: «Si l'Académie se composait des quarante meilleurs écrivains de France, ce serait vraiment trop malheureux pour ceux qui n'en sont pas!» Souvent l'Académie a préféré des auteurs surfaits à des Français de premier plan et d'une réputation internationale; il eût été bien difficile pour la cadette canadienne de se préserver d'un mal que la soeur aînée de France n'a pas su conjurer.

A-t-on oublié que l'illustre Victor Hugo a subi trois échecs retentissants avant d'entrer à l'Académie? Quant à Balzac, on sait qu'il n'en fut jamais, Et que d'autres dont parle l'histoire littéraire française.

Nous sommes donc tous d'accord : ni l'Académie française, ni la section française de la Société royale ne trient toujours leurs invités sur le volet; l'une et l'autre éconduisent quelquefois des solliciteurs dignes d'un accueil favorable. La nôtre n'a pas échappé non plus à ce passage au crible.

Mais au Canada, le conflit n'a jamais été aussi compliqué qu'en France: en 1882, les véritables intellectuels ne surabondaient pas chez nous. Fonder alors une société nationale, sous l'égide du gouverneur général, et lui assigner pour mission expresse le développement des lettres, des sciences et des arts au Canada, c'était à coup sûr occasionner, par ricochet, des perturbations atmosphériques et autres dans la naissante et minuscule républque des lettres canadiennes.

Quelques semaines avant la réunion inaugurale, qui eut lieu à Ottawa le 25 mai 1882, une revue de Toronto, munie de renseignemnts confidentiels, publia les noms de ceux qui, selon certains pronostics, deviendraient membres fondateurs de la Société royale. On avait dressé la liste des membres de la section française: MM. les abbés Louis-Nazaire Bégin, Henri-Raymond Casgrain, Provencher, Hospice Verreau, Cyprien Tanguay, Tel.-E. Hamel, J.-Clovis Laflamme; MM. Louis Fréchette, Paul de Cazes, Oscar Dunn, Félix-Gabriel Marchand, Pamphile LeMay, Joseph Marmette, Benjamin Sulte, Joseph Tassé, Hector Fabre.

Immédiatement la Minerve approuva ce choix en apportant des réserves quant au nombre trop limité des sociétaires: tant d'autres écrivains distingués méritaient d'entrer dans le docte corps!

Monsegneur Taché a publié sur le Nord-Ouest des ouvrages qui ont été, à juste titre, très remarqués; le R. P. Lacombe a fait, sur les langues sauvages et sur l'ethnographie du Nord-Ouest, des études qui peuvent se comparer avec tout ce qu'on a fait de plus exact dans le genre, en Amérique et ailleurs... M. J.-C. Taché a contribué à l'avancement de notre littérature... Dans la littérature légale nous avons les juges Taschereau et Loranger, et MM. Girouard, de Bellefeuille, Lareau, Pagnuelo, Trudel, de Montigny, qui ont apporté leur pierre, et quelques-uns tout un pan, à l'édifice de notre droit natiotional. 10.

^{10.} La Minerve, 3 mai 1882.

Même à cette époque, le Canada français n'était pas dépourvu — au sentiment de la feuille conservatrice, tout au moins — de « gloires nationales »! La Minerve protestait donc contre l'exiguïté des cadres de la Société royale. Elle oubliait complètement, semble-t-il, que si la France se contentait de quarante immortels, le Canada français devait s'estimer fort heureux d'en compter vingt au sein de sa petite république des lettres. Ces vingt élus, étaient-ils même assurés, par leur élection, d'une célébrité véritatable et d'une autorité viagère?

Cette fondation fut fraîchement accueillie en quelques milieux canadiens-français. Elle eut, semble-t-il, entre autres résultats, celui d'attiser de petites jalousies latentes. Certains candidats évincés, à moins que ce ne fussent de farouches francs-tireurs, tentèrent de couvrir de ridicule la société encore à l'état embryonnaire. L'un d'entre eux se déroba aux coups possibles, en se fau-filant sous un pseudonyme énigmatique. Ainsi protégé, il écrivit:

Son Excellence le marquis de Lorne vient de constituer légalement une Société d'admiration mutuelle, sous le nom modeste de : Société royale du Canada pour l'avancement de la littérature et des sciences. Son Excellence avait voulu d'abord appeler cela l'Académie canadienne, mais quelques-uns des futurs académiciens, qui ont encore peur du ridicule, s'y sont opposés, et leur opinion a prévalu. Ainsi nous aurons la chose sans le nom, nous aurons des académiciens sans Académie. C'est aussi bien, ou comme on dit en bon canadien, c'est aussi pire. ¹¹

Fondée en 1882 à Ottawa, la Société royale se réunit de nouveau, l'année suivante, dans la capitale canadienne. L'Electeur était alors le coryphée du libéralisme politique dans la ville de Québec. Ernest Pacaud, son rédacteur, ne pouvait être accusé ni de conter fleurette à qui que ce soit du clan ennemi, ni de miner le parti en faisant circuler sous le manteau des accusations contre certains chefs libéraux, à Québec ou à Ottawa. En outre, le correspondant du quotidien québécois à Ottawa était lui-même un authentique immortel canadien.

^{11.} La Vérité, 25 février 1882.

N'empêche que l'Electeur n'allume, autour du nouveau cénacle, aucune cassolette d'encens: il lui réserve des paroles aigresdouces lorsqu'il décrit les premières séances d'une société pourtant désireuse, au dire de M. James-M. Le Moine, président de la section française, de devenir la « société-mère de toutes les sociétés historiques du Canada ». Le ton gouailleur des paragraphes ne trompe pas; même si on le taxait d'irrévérence à l'égard d'une initiative déclenchée par le gouverneur général du Canada, celui qui les signe ne se croirait pas trop coupable: l'esprit français ne conserve-t-il pas ses droits sur les bords du Saint-Laurent comme sur ceux de la Seine?

Toujours est-il que voici les portraits peu flattés que le correspondant le l'Electeur esquisse, en ce mois de mai 1883 :

Depuis que les quatre-vingts membres de la Société royale et les nombreux délégués des sociétés savantes du Canada entier ont envahi la capitale, on ne voit partout que des groupes de ces « Immortels »; les uns fiers de leurs crinières absoloniques, les poètes; les antiquaires avec leurs beaux cheveux blancs, leur démarche lente, absorbée; les géologues aux allures étranges, gens distraits qui marchent les yeux fixés sur le granit des édifices ou les cailloux de la rue scrutant avec leurs yeux de géologues les secrets du passé de notre planète. Les journaux de l'endroit vous donnent le procès-verbal des conférences, études, mémoires, poèmes, etc., lus: la liste en est aussi longue que celle des vaisseaux d'Homère. 12.

On s'aperçoit que le correspondant rit sous cape et ne croit nullement à l'« immortalité » de ses confrères. Il se demande sans doute si tous ces membres d'une société « nationale », dont le champ d'action s'étend d'un océan à l'autre, réussiront à franchir pour la première fois dans leur vie les limites de la mare à canards du régionalisme littéraire où jusqu'ici ils se sont presque tous complus. A coup sûr, il ne s'en laisse pas imposer par les personnages qui rehaussent l'éclat de la séance inaugurale du congrès: le marquis de Lorne, un certain colonel Winton et l'écrivain américan déjà célèbre: Mark Twain.

D'ailleurs comment pourrait-il être optimiste et tirer un bon augure de ces premières réunions auxquelles assistent seulement

^{12.} L'Electeur, 26 mai 1883.

huit des vingt sociétaires de langue française! Il s'ensuit une diminution de l'influence française, au sein de la société, et une « facile victoire 13 » pour les autres sections. Comme quoi, même en ces temps lointains, la politique de la présence était négligemment pratiquée par les « immortels » canadiens-français.

Après cette chiquenaude du porte-voix officiel du libéralisme québécois, une petite sortie, l'année suivante, de l'organe du radicalisme montréalais: au sentiment de la *Patrie* et de l'*Electeur*, la Société royale ne mérite guère la confiance dont elle jouit auprès de certains personnages huppés de la capitale: Sa Majesté la Langue française y reçoit un traitement misérable.

Il faut dire que, à l'ouverture du congrès de la société, en mai 1834, le président avait présenté au gouverneur général une adresse intumescente du plus pur loyalisme. Toutefois ce texte, rédigé en anglais, constituait pour l'anonyme traducteur une manière d'embûche: comment rendre en un français élégant une interminable phrase anglaise où l'on « trouve moyen de dire trois ou quatre fois, à lord Landsdowne, qu'il est notre gouverneur par la grâce de la reine. Jamais élève de rhétorique n'a écrit phrase plus embrouillée; jamais maître d'école n'a barbouillé d'adresse plus empâtée à son député en tournée électorale».

Jugement sévère? Pour le savoir il faut produire la version incriminée:

Le président, le conseil et les membres de la Société royale du Canada ont l'honneur de profiter de l'occasion de leur première réunion depuis que Votre Excellence a assumé les fonctions à Elle confiées par Sa Très Gracieuse Majesté la Reine en qualité de Gouverneur-Général du Dominion, pour vous exprimer très respectueusement la grande joie avec laquelle ils saluent l'avènement au poste de vice-roi d'un homme déjà préparé, par une part active prise à la vie publique, et par l'expérience acquise dans l'exercice de fonctions importantes dans la mère-patrie, à remplir les devoirs onéreux qui vous incombent maintenant comme le représentant de notre bien-aimée souveraine et le premier magistrat du Dominion du Canada. ¹⁴.

^{13.} L'Electeur, 28 mai 1883.

^{14.} La Patrie, 23 mai 1884.

Et le rédacteur de la Patrie d'ajouter: « Ouf! Je suis esquinté! Si lord Landsdowne ne sait pas maintenant qu'il est gouverneur-général, vice-roi, représentant de la reine et premier magistrat du Canada, il a l'oreille dure! » Langage peu académique qui trahit cependant une grosse vérité. De toute évidence, au XXe siècle comme au XIXe, le français véritable ne s'écrit pas ainsi. S'il eût disloqué cette période qui proclame, par son allure ampoulée, sa provenance étrangère, le malheureux traducteur, eût sans doute cru commettre un crime de lèse-majesté. Défense lui était faite — il se l'imaginait du moins — de saupoudrer ce texte de quelques points et virgules.

Au vrai, quel était le nom du traducteur? Nul ne perça le petit mystère qui n'en était pas un pour le rédacteur de la Patrie. Ce n'est pas lui qui se laissait piper par les apparences. Il croyait dur comme fer que cette version française ne pouvait avoir vu le jour ailleurs qu'à Toronto ¹⁵! Et c'est ainsi que, après l'Electeur, la Patrie mettait une sourdine aux chants d'espérance des membres canadiens-français de la Société royale, encore au berceau. encore ruisselante de l'eau lustrale que lui avait pourtant prodiguée, en 1882, Sa Grâce le duc d'Argyll.

* * *

Aujourd'hui et depuis plusieurs années, la section française de la Société royale tient annuellement au moins deux réunions spéciales: l'une à Québec et l'autre à Montréal. On se tromperait toutefois si l'on croyait que cette initiative a été déclenchée au XXe siècle: dès 1884, c'est-à-dire deux ans seulement après la fondation de la Société, la section française — que présidait alors Louis Fréchette — estima que la réunion générale de mai ne suffirait guère à l'activité de ses sociétaires et qu'il y avait lieu de multiplier, au cours de l'année académique, ses contacts avec le public cultivé du Canada français. On s'adressa d'abord, avec raison, à la plus ancienne et la plus vénérable université de l'Amérique. Et Laval, déjà fière de ses traditions d'hospitalité généreuse autant que fervente, voulut bien recevoir les sociétaires et leurs amis dans sa magnifique salle des promotions, consacrer en

^{15.} La Patrie, 23 mai 1884.

quelque sorte, par son patronage, les prémices des travaux français de la Société et en souligner ainsi l'importance et l'opportunité.

La séance eut lieu dans la soirée du samedi 29 mars 1884 et fut très brillante. Retenu à Montréal par suite d'une subite indisposition, Louis Fréchette fut remplacé, dans le fauteuil présidentiel, par F.-G. Marchand. Parmi les académiciens présents, on put relever les noms que voici: l'honorable P.-J.-O. Chauveau, le chevalier Sterry Hunt, MM. les abbés Hamel, Tanguay et Laflamme, MM. Sulte, de Cazes, Lemay, Le Moine, Faucher de Saint-Maurice, Dunn, Marmette, Legendre. MM. les abbés Hamel et Laflamme et M. Stewart assistaient à la réunion à titre de membres d'autres sections de la Société royale. Dans l'auditoire, on remarquait Mgr Taschereau, archevêque de Québec, de nombreux députés et plusieurs hauts fonctionnaires. Le gouverneur général et le lieutenant-gouverneur, empêchés à la dernière heure d'être à l'Université Laval, en exprimèrent leurs regrets au président.

Le programme de la séance ne manqua ni d'intérêt, ni de variété: lecture de Cadieux, de Louis Fréchette, par Napoléon Legendre; étude sur la famille De Catalogne, par l'abbé Tanguay; Les travers de l'Epopée, par F.-G. Marchand, lecture de deux poèmes sur le Sacré-Coeur, par P.-J.-O. Chauveau; lecture d'un chapitre de l'Affaire Sougraine, par Pamphile Lemay; allocution de Benjamin Sulte 16.

Toujours à couteau tiré avec la *Patrie*, la *Minerve* partagea pour une fois l'avis de la feuille libérale. Ce phénomène s'explique facilement quand on n'oublie pas que le quotidien conservateur saisissait ainsi une belle occasion de donner par ricochet une chiquenaude à. . . Wilfrid Laurier! Quelques jours auparavant, le jeune député de Québec-Est avait prononcé une conférence sur la vie parlementaire. Amoureux des vieilles coutumes, Wilfrid Laurier avait écrit entre autres phrases celle-ci:

Ces vieilles coutumes, ces solennités antiques, implantées d'un autre monde, dans notre milieu démocratique et moderne,

^{16.} La Minerve, 1er avril 1884.

et qui relient le moyen âge à notre époque contemporaine, vous ouvrent toutes les pages de l'histoire, depuis le jour où Guillaume le Conquérant débarqua sur les côtes d'Angleterre, jusqu'au jour où une princesse royale, issue du sang de Guillaume, vint prendre sa place dans ces vieilles cérémonies transportées par le conquérant de Normandie en Angleterre, importées d'Angleterre sur ce continent, au sein d'une population dont une grand partie se trouve elle-même détachée du pays qui fut le berceau de Guillaume le Conquérant. ¹⁷

Et la Minerve de saupoudrer d'un trop facile jeu de mot cette phrase démesurément longue: «Il est fort douteux qu'un livre charpenté de cette façon vaille au député de Québec-Est les lauriers de l'Académie. » L'extrait de l'adresse présentée au gouverneur général ne valait pas mieux et s'était attiré simultanément les brocards de la Patrie et de la Minerve. Galant homme, le rédacteur de la Minerve plaida en faveur de Wilfrid Laurier, adversaire politique, des circonstances atténuantes : « le député de Québec-Est n'est pas un académicien, tandis que ceux qui ont signé cette adresse sont les plus hauts dignitaires de la Société royale 18. » Bref. tous les journaux canadiens-français ou peu s'en est fallu - ne portaient pas dans leur coeur la Société royale et sa section française. Ils prenaient plaisir à lui découvrir des taches et des verrues; ils la taquinaient à qui mieux mieux; ils lui prodiguaient des conseils; ils voulaient l'engager sur des voies éprouvées et la conduire ainsi dans un eldorado encore fort lointain et incertain. En quoi ils se révélaient Français authentiques et critiques incorrigibles.

Ces propos moqueurs, mais inoffensifs, ont dû dérider les fronts graves de nos grands-pères. Ils contrastaient agréablement avec le sérieux des lettres canadiennes au XIXe siècle. En règle générale, nos écrivains du siècle dernier ont plus souvent des airs guindés et une raideur de ton qu'une vivacité de paroles et des gaillardises sous leur plume. Ils soutiennent des luttes terribles, il énoncent une foule de principes, ils guerroient, ils ferraillent, ils lancent des invectives ou fulminent des excommunications; mais rarement intercalent-ils, au milieu de leurs

^{17.} La Minerve, 20 mai 1884.

^{18.} La Minerve, 27 mai 1884.

déclarations véhémentes, une incidente qui corrige par un sourire la solennité de leur prose. Chez eux, pas un grain de Rabelais ou de Molière; en revanche beaucoup de Bourdaloues en simili, quantité de Boileaux aux petits pieds, une multitude d'ergoteurs, de pamphlétaires, de prêcheurs, de dogmatiques, bref des gens de lettres aux visées morales ou utilitaires, des hommes d'action plutôt que des dilettantes ou des amuseurs.

Mais voici bien une autre affaire. Après un élégant persiflage, une accusation grave quoique déguisée.

Les académiciens canadiens-français de la première promotion comprenaient, comme on le pense bien, Louis Fréchette. En 1882, les palmes du premier lauréat canadien, acclamé à l'Académie française en 1880, étaient encore bien vertes. La présence du poète couronné s'imposait absolument à la Société royale.

D'autre part, Fréchette et quelques-uns des anticléricaux canadiens les plus notoires frayaient ensemble. En outre, la Patrie accordait souvent l'hospitalité de ses colonnes au poète romantique qui signait des chroniques furibondes contre les classiques, les conservateurs, les monarchistes, les partisans de la Confédération, les jésuites, les ultramontains et autres individus de la même farine. Cela faisait pas mal de monde! Enfin la Patrie, alors sous la direction du célèbre Honoré Beaugrand, était tenue, en certains milieux intégralement catholiques, pour l'instrument officieux de la franc-maçonnerie canadienne.

Au sentiment de plusieurs, ces accointances et ces promiscuités suspectes ne rehaussaient guère le prestige de la Société royale. Ce fut pis lorsque se répandit une nouvelle apparemment inoffensive: la section française de la fameuse Société royale avait voulu tenir une réunion spéciale dans l'immeuble même de la Patrie. Faute de quorum, les trois membres présents étaient revenus bredouille. Cette note fut publiée, comme si de rien n'était, dans un journal québécois ¹⁹. Embusqué derrière l'anonymat, l'auteur avait beau jeu pour instiller dans le coeur de ses disciples

^{19.} La Vérité, 11 octobre 1884. Dans la Vérité du 6 juin 1885, l'auteur anonyme récidive: « M. Benjamin Sulte l'insulteur des jésuites et de Mgr de Laval a été élu président de la section française de la Société royale. »

un commencement d'horreur sacrée à l'endroit d'un cénacle sur lequel planait le soupçon d'une ambiance maçonnique.

Insinuation gratuite et amusante! La section française de la Société royale, dès 1882, ménagea un bienveillant accueil à plusieurs ecclésiastiques distingués ainsi qu'à des laïcs, comme le juge Basile Routhier, fervent ami des gens d'Eglise.

Par sa présence au sein de la société, ce pilier de l'orthodoxie québécoise réduisait à néant ces menées astucieuses. Aussi bien s'aperçut-on bientôt, semble-t-il, que pareille politique produirait peu de résultat. Le plus simple n'était-il pas de combattre de nouveau avec l'arme du ridicule et de l'ironie? Et la première victime de la petite guerre — sans effusion de sang — alors inaugurée ne fut autre que le juge Routhier lui-même.

Il parcourait l'Espagne et rédigeait des chroniques ultérieurement réunies en volume sous le titre: A travers l'Espagne. A ses lecteurs, la Minerve offrait, de temps en temps, la reproduction de lettres que le juge lui adressait au cours de ce qui était alors d'authentiques pérégrinations.

Une de ces lettres n'eut pas l'heur de plaire à Tardivel: le rédacteur de la Vérité crut y découvrir des fautes qui contrastaient étrangement avec les pages correctes et admirées des Causeries du dimanche. Loin de s'améliorer, l'auteur ne se prémunissait même plus contre de surprenantes négligences. Bref, entre le Routhier d'hier et le Routhier d'aujourd'hui, s'était creusé un petit fossé dont nul n'avait lieu de se réjouir.

Quelle cause assigner au regrettable phénomène? A quelque quatre-vingt-dix ans de distance, personne ne saurait la découvrir. Cause unique et majeure: la Société royale! Pour nous en convaincre, lisons les paragraphes que voici:

Depuis que M. Routhier est devenu membre de la Société royale fondée par lord Lorne, depuis qu'il est engagé dans « le commerce des petits compliments », il semble vivre dans un milieu et pour un public qui étouffent son talent incontestable et naguère si riche en brillantes promesses.

L'auteur des Causeries n'écrivait pas pour plaire au monde fashionable et frivole, mais pour instruire, pour dire la vérité dans toute son âpre splendeur; le chroniqueur de la *Minerve* cherche les succès de salon, et comme le bon Dieu ne l'a pas fait pour ces petitesses, il échoue pitoyablement ²⁰.

On a souvent affirmé que le Canada français s'était depuis longtemps creusé trois tombeaux du talent ou du génie: le journalisme, le fonctionnarisme et la politique. Tardivel eût volontiers ajouté à cette liste un quatrième tombeau: la Société royale. Comme quoi l'histoire est toujours susceptible d'additions et de modifications de toutes les espèces!

Après le reproche massif, les critiques tatillonnes:

On remarque d'abord que, en apprenant trop vite l'espagnol, notre voyageur a quelque peu oublié son français tout comme certains Canadiens qui, à peine rendus à Manchester ou à Lowell, ne parlent plus que l'anglais. Voici par exemple, une phrase bâtie sur un modèle inventé par M. Faucher de St-Maurice:

« Les anciens chevaliers de Don Rodrigo de Vivar sont aujourd'hui remplacés par des officiers de douane, et je proclame qu'ils font leur devoir avec toute la rigueur de sentinelles vigilantes. »

Cela est digne de la société d'admiration mutuelle, dont les membres, on le sait, ont déclaré une guerre au couteau à cette chose si gênante qu'on appelle la syntaxe. Grammaticalement, ce sont les anciens chevaliers qui font leur devoir, et non les douaniers. Si M. Routhier avait mis à la place de et je proclame prétentieux, un modeste qui, sa phrase eût été correcte. En supposant le je proclame indispensable, il eût alors fallu: que ceux-ci. Voilà de simples règles de grammaire qu'on peut se dispenser de suivre quand on est membre de la Société royale et correspondant de la Minerve, mais que les mortels ordinaires doivent observer sous peine de passer pour des gens qui ne savent pas écrire le français.

On l'a déjà constaté: la Société royale en prend pour son grade. Tardivel se met en boule et pratique la politique du hérisson. Il n'a pas fini de tancer cette Société. Celle-ci, est-il besoin de le noter, n'avait pas jugé opportun, en 1884, d'accueillir le rédacteur de la Vérité et de le presser sur son sein.

^{20.} La Vérité, 2 février 1884.

Au cours du voyage en Espagne, dans le compartiment où Routhier se trouvait un jour, entre un caballero qui allume un cigare. Routhier prétend qu'il est interdit de fumer. Il avertit l'inconnu: « No se fuma senor » « Si, si » répond l'autre. Mais afin d'éviter là-dessus toute discussion — et peut-être aussi pour ne pas se départir d'une politesse élémentaire envers un étranger — le condescendant cabellero éteint son cigare. Et Tardivel de commenter ainsi l'incident:

La conduite du caballero est tout à fait celle d'un gentilhomme, tandis que notre compatriote fait preuve d'une raideur britannique qui n'a rien d'attrayant. Pourquoi ce petit salut pincé? Pourquoi cet empressement de la part de M. Routhier à sortir son espagnol? A moins qu'il ne voyageât avec des dames, ce qu'il ne dit pas et que le public ne saurait deviner.

Quatre-vingt-dix-neuf sur cent des lecteurs de la *Minerve* ne se seraient pas montrés aussi charmants que cet Espagnol à la suite d'une pareille réception.

Le caballero l'emporte de beaucoup sur le membre de la Société royale.

M. Routhier se livre à des hardiesses de langage:

• On serait tenté de croire qu'il n'y a pas d'homme dans cet hôtel car on n'y voit que des femmes: mais, si, il y a un propriétaire, gros, trapu, vulgaire, avec une barbe négligée qui grisonne. Il doit mal parler l'espagnol puisque. . . . je ne le comprends pas. Heureusement qu'on ne le voit jamais, et qu'après s'être montré un instant comme une réalité peu attrayante il a disparu comme un fantôme. »

Un écrivain qui n'aurait pas été jugé digne d'entrer dans la Société royale aurait dit: « Heureusement qu'on le voit rarement. » Mais grâce à la position exceptionnelle qu'il occupe dans le monde littéraire, M. Routhier peut nous faire la description d'un homme qu'on ne voit jamais et qui, cependant, se montre!!

Et voici le mot de la fin: Tardivel règle avec humour son compte à l'honorable juge. Il cite d'abord un dernier paragraphe de Routhier:

Quand je sortis de la cathédrale de Burgos, il me semblait que j'avais traversé tout un monde évanoui. Une mélancolie profonde m'opposait, et comme Théophile Gauthier lui-même l'éprouva, je n'aspirais plus qu'à me retirer dans un coin à me mettre une pierre sous la tête, pour attendre dans l'immobilité de la contemplation, la mort, cette immobilité absolue. Ces phrases suggèrent à Tardivel d'amusantes réflexions:

Voilà ce que c'est que de lire Théophile Gautier! D'abord, on écrit un français incorrect. Ce l'éprouva ne signifie rien. A quoi, en effet, se rapporte ce le que maître Théophile éprouva?

Malgré l'obscurité de la phrase, on voit que M. Routhier, à l'exemple de son ami Gautier — coïncidence singulière — éprouve deux besoins. Le premier, celui de se retirer dans un coin, est assez naturel, même pour un immortel, après une longue visite dans une cathédrale. L'autre besoin, celui de se mettre une pierre sous la tête, ne s'explique que par l'inexplicable envie dont l'honorable juge est affligé, de prendre des poses quand même et toujours. Imaginez donc cet éminent membre de la Société royale étendu sur le dos, dans un coin, une pierre sous la tête, immobile et attendant l'immobilité absolue, c'est-à-dire la mort! N'est-ce pas une jolie position pour notre conférencier national?

Toutes ces formules caricaturales présentent sous leur outrance quelques miettes de vérité. Mais il ne fallait pas lancer de hauts cris pour si peu. Mieux que quiconque Routhier le comprit. En lisant ces propos aigres-doux, plusieurs plis de mécontentement durent apparaître à la commissure de ses lèvres. Surtout au dernier siècle, ce fut le lot des écrivains canadiens d'être surpris plus ou moins souvent en flagrant délit d'outrage à la grammaire, voire à la logique et au bon sens ²¹.

Après tous ces attentats — véritables ou prétendus — contre la langue française, un intermède fourni gratuitement par Napoléon Legendre, humoriste qui s'ignore. Conférencier à l'Institut canadien de Québec, il célèbre, au cours d'une envolée, les vertus de l'âme canadienne-française et il exalte le rôle de ses compatriotes. Rôle d'une exceptionnelle grandeur. La preuve? « Vingt Canadiens français sont membres de l'Institut Royal fondé par Lord

^{21.} La Minerve profitera de l'incident pour dire, dans le numéro du 20 mai, que la Vérité a mis le juge Routhier à l'index et l'a « damné chrétiennement »! Tous ces chers anciens manquaient donc souvent de mesure! Tardivel entendait la plaisanterie: il eut l'occasion de le démontrer là-dessus dans la Vérité, numéro du 31 mai 1884.

Lorne 22 » ! . . . Pince-sans-rire à ses heures, Tardivel ajoute, pour tout commentaire : « Il est bon de savoir que M. Legendre fait partie de cet Institut. »

Puis c'est au tour de Faucher de Saint-Maurice de recevoir une chiquenaude. Ce membre de la Société royale avait écrit, dans le Journal de Québec, qu'un certain projet de loi avait été référé à un comité. « Quand on est membre de l'Académie canadienne, lui fait observer Tardivel, on devrait se donner la peine d'apprendre au moins les éléments de la langue française ²³ ».

Quelques mois plus tard surgissait une autre affaire au sein de la section française de la Société royale: un petit duel littéraire entre Louis Fréchette et Joseph Tassé. Sans remonter au déluge, il faut ici évoquer un événement qui, en 1881, commença à ébranler les colonnes du petit Panthéon québécois.

Fréchette venait de publier deux drames dont le Retour de l'Exilé. Il avait cru prudent d'en réclamer la paternité avec la formule ambiguë: «L.-H. Fréchette en collaboration». Il ne révélait nullement l'identité du collaborateur. Or il arriva, par le plus coquin des sorts — à moins que ce ne fût tour pendable d'un concurrent dépité — que la Bastide Rouge, roman d'Elie Berthet, tomba entre les mains du rédacteur de la Minerve. Et ce dernier de glapir de joie: il découvrait le pot aux roses; il prenait son adversaire en flagrant délit de se modeler trop servilement sur le romancier parisien.

Quelques pages du Retour de l'Exilé et de la Bastide Rouge, mises en regard, sont en effet significatives. Transformé en drame dialogué, le roman parisien reste substantiellement le même dans l'ouvrage de Fréchette. Comme on le pense bien, la plupart des personnages changent de noms et s'affublent de costumes canadiens. Mais, dans l'un et l'autre cas, même intrigue, mêmes attitudes, mêmes gestes... et souvent mêmes interjections suspec-

^{22.} La Vérité, 29 mars 1884.

^{23.} La Vérité, 19 avril 1884. Au cours de l'été de la même année, un mot cruel de Tardivel à l'adresse du même adversaire: « M. Faucher de Saint-Maurice a quitté la rédaction du Journal de Québec. Faut-il féliciter M. Faucher ou le Journal ? » (La Vérité, 28 juin 1884)

tes, au Canada, comme mio amigo, corpo di Baccho, mêmes phrases qui subissent, en passant du livre de Berthet dans le drame de Fréchette, d'insignifiantes modifications. Exemple? Un des personnages de Berthet s'écrie: « Au diable cette labéchade qui ne reconnaît pas une ancienne connaissance! La vilaine m'a bourré les yeux et le nez de gravier. Pouah! j'ai du sable dans l'estomac...» Auguste, personnage de Fréchette, ne se force pas pour s'éloigner du texte de Berthet: « Au diable ce maudit vent du nord-est qui ne reconnaît pas une ancienne connaissance! Le gueux m'a bourré les yeux et le nez de gravois. Pouah! j'ai du sable jusque dans l'estomac 24.» Bon nombre d'autres phrases, quelquefois même des paragraphes entiers, témoignent que Fréchette a démarqué la Bastide Rouge.

En 1884, la Société royale fut-elle saisie de cette affaire? Une note de Tardivel l'affirme:

M. Louis Fréchette et M. Joseph Tassé, deux hommes de lettres, deux grands hommes de lettres, chacun dans sa propre opinion s'entend, sont aux prises par le temps qui court et se disent de fort jolies choses réciproquement, mutuellement, et même solidairement, puisque tous deux sont membres de la fameuse Académie royale fondée par le marquis de Lorne.

M. Tassé affirme sur son honneur d'académicien que M. Fréchette n'est qu'un vulgaire plagiaire, et M. Fréchette jure par les muses que M. Tassé est un misérable faussaire.

L'affaire est grave, d'autant plus grave que tous deux ont plutôt raison que tort.

L'Académie royale sera saisie de cette dispute olympienne au mois de septembre. Naturellement, nos Immortels canadiens déclareront les deux belligérants blancs comme neige. Ce qui n'empêchera pas la *Minerve* d'avoir falsifié plus d'un texte, ni M. Fréchette d'avoir mis la *Bastide Rouge* en pièces ²⁵

Là-dessus les procès-verbaux des réunions que tint la Société royale, au printemps de l'année 1885, sont d'un mutisme élo-

25. La Vérité, 9 août 1884.

^{24.} La Minerve, 3 août 1881. Voir aussi les numéros des 4 et 6 août du même journal. Le 11 août 1881, dans la Vérité se trouve la remarque suivante: «On connaît depuis longtemps que le drame de M. Fréchette, le Retour de l'Exilé, fait en collaboration, n'est qu'un copie servile de la Bastide Rouge d'Elie Berthet.»

quent. Il faut en féliciter les vingt académiciens canadiens- français: ils ont sans doute estimé que mieux valait ne pas laver leur linge sale en présence de confrères anglo-canadiens.

En 1887, nouvelle sortie contre la section française de la Société royale, nouvel acte d'accusation dressé contre les académiciens du Canada français. Impossible de deviner ce dont il s'agit : dans son sein pourtant vaste, la Société ne compte aucun ultramontain, tandis que libéraux et gallicans y foisonnent. Alors que faut-il penser de respectables personnages, comme l'abbé Hospice Verreau et l'abbé Henri-Raymond Casgrain, qui persistent à rester membres de la Société?

Le premier, affirme le rédacteur de la Vérité, affiche un libéralisme qui se reconnaît à cent lieues à la ronde. Quant au deuxième, il vaut mieux passer la parole à Tardivel lui-même.

M. l'abbé Casgrain est en quelque sorte le fondateur de l'école connue en ce pays sous le nom de société d'admiration mutuelle, école qui n'a absolument rien d'ultramontain, école qui compte parmi ses principaux adeptes Sulte, Fréchette, Faucher de Saint-Maurice, Marmette, Nazaire Levasseur, Napoléon Legendre et des étoiles de septième grandeur, comme Eudore Evanturel, Jacques Auger et Eugène Vinceslas Dick. M. l'abbé Casgrain a toujours été considéré comme le père littéraire de tous ces gens de lettres qui admirent et singent Hugo, de Musset et Théophile Gautier.

Qui ne se souvient des efforts que fit M. Casgrain, en 1878, pour défendre M. Parkman contre les justes attaques de plusieurs écrivains catholiques qui avaient reproché à cet historien naturaliste son langage outrageant à l'adresse de l'Eglise qu'il avait osé comparer à une prostituée...

Si M. l'abbé Casgrain a montré beaucoup de sympathie pour M. Parkman, il a, par contre, en diverses circonstances, affiché son hostilité à l'égard des jésuites. Par exemple, en novembre 1883, il a publié, dans l'Opinion publique, sur l'Histoire du Canada par Garneau, une étude où il accusait, sans aucune preuve solide, les missionnaires jésuites d'avoir fait exclure les Pères récollets du Canada, après le traité de Saint-Germain-en-Laye et de s'être appelés eux-mêmes au pays. Pour tout dire en un mot, M. l'abbé Casgrain n'a pas craint de donner un appui assez marqué à M. Benjamin Sulte dans sa détestable campagne contre les jésuites 26.

N'oublions pas que, en 1887, figuraient sur la liste des vingt académiciens de la section française l'abbé Louis-Nazaire Bégin, futur archevêque de Québec et futur cardinal, ainsi que l'abbé Cyprien Tanguay. Quant à Basile Routhier, on ne saurait congrument le placer sous le drapeau du libéralisme ou du gallicanisme. En outre, Tardivel se trompe sur ce qu'il appelle les « étoiles de septième grandeur » : nulle d'entre elles ne brillait alors au firmament de la Société royale.

Si les premiers entrefilets de la Patrie, à l'adresse de la Société royale, furent aigres-doux, un changement d'attitude se manifesta bientôt dans la boutique d'Honoré Beaugrand; on peut croire que la présence de Louis Fréchette, membre fondateur de la Société royale, opéra facilement cette transformation. Puis Alphonse Lusignan, élu membre de la section française, quelques années plus tard, paracheva la réconciliation : le spirituel écrivain publiait fréquemment lui aussi, dans la Patrie, des chroniques fort goûtée. Ainsi deux des collaborateurs attitrés d'Honoré Beaugrand faisaient partie de l'Académie canadienne: la Patrie obtenait donc la part du lion; sous ce rapport, elle jouissait d'un traitement de faveur et elle l'emportait d'emblée sur toutes les autres feuilles du pays. Honoré Beaugrand aurait eu vraiment mauvaise grâce à faire plus longtemps grise mine à une société qui établissait des liens si puissants entre elle et le porte-parole du libéralisme avancé, à Montréal.

Aussi bien les bonnes relations se nouèrent en un tournemain, par l'intermédiaire d'Alphonse Lusignan élu, dès son entrée dans la Société, secrétaire de la section française.

Elle comptait à peine quatre années d'existence qu'elle décida de favoriser l'essor des lettres canadiennes-françaises en accordant un diplôme spécial à certains écrivains qui en seraient jugés dignes. En mai 1888, à l'occasion du congrès annuel de la Société, trois noms rallièrent la majorité des suffrages : Adolphe Poisson, Nérée Beauchemin et Joseph-Edmond Roy.

^{26.} La Vérité, 4 décembre 1887

Lusignan annonça la bonne nouvelle dans son journal en signalant les mérites de ces jeunes auteurs qui «s'étaient le plus distingués par leurs travaux littéraires ²⁷ ». Tous trois devenaient ainsi les premiers diplômés de la Société royale.

Vers la même époque, la section française adopta le projet — encore plus ambitieux — d'instituer « un prix annuel qui serait décerné par l'Académie française à l'auteur canadien ou français qui en serait jugé digne 28 ». M. Dubail, consul général de France au Canada, transmit ce voeu au ministre des Affaires étrangères, à Paris, qui le porta à la connaissance du Gouvernement français. Mais nul, semble-t-il, ne donna suite à un projet qui méritait mieux que d'être relégué aux oubliettes.

Il restait à faire parvenir un diplôme à Adolphe Poisson, à Nérée Beauchemin et à Joseph-Edmond Roy. Pris par mille et une autres besognes, le secrétaire oublia-t-il de remplir cette tâche? Toujours est-il que, en mars 1889, ni Poisson, ni Beauchemin, ni Roy n'avaient encore reçu le diplôme convoité.

Heureux retard, puisqu'il nous a valu trois poèmes spirituels et bien tournés; à coup sûr, ils méritent d'être exhumés de la poussière de nos vieux journaux.

Voici celui de Joseph-Edmond Roy:

Est-ce un mythe trompeur? mais dans mainte gazette J'ai de de mes deux yeux lu, ce qui s'appelle lu Que notre ami Poisson, poète chevelu,

En grands vers bien rimés se plaint et s'inquiète D'un diplôme promis et qu'il n'a pas reçu. Le cas est sérieux et mérite une enquête: Qu'en dis-tu?

Il en est jusqu'à trois, si j'ai bonne mémoire, Que l'on servit alors d'un royal parchemin, Le scribe soussigné, Poisson et Beauchemin.

J'inscris ces noms perdus dans mon obscur grimoire. Donne-leur ombre ou gloire, ils n'auront mérité. Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité ²⁹.

^{27.} La Patrie, 13 juin 1888.

^{28.} La Patrie, 14 juillet 1888.

^{29.} La Patrie, 10 avril 1889.

Sur ces entrefaites, Poisson obtint son diplôme. Il en accusa réception de la charmante façon que voici :

Non, ce n'était pas un fantôme, Un sylphe dans l'air emporté: II existait, ce cher diplôme, Malgré mon incrédulité.

Et dans son langage admirable, Il montre en pleine frondaison Notre antique feuille d'érable Ornant notre jeune blason.

Pour plaire aux yeux mille arabesques S'entremêlent aux lettres d'or, Et leurs caprices pittoresques Font au diplôme un gai décor.

Quand je le tirai de sa tige,

— J'en fais candidement l'aveu, —

Mon coeur, comme pris de vertige,
Faisait ma main trembler un peu.

Pensez! un auteur sans diplôme! Mieux vaut un chef sans escadrons, Mieux vaut un prince sans royaume, Un maître cog sans ses chaudrons.

Rien à payer! Quelle surprise! J'en suis encore tout interdit. Siècle vénal que l'on méprise, Je mets le fait à ton crédit.

Ce diplôme, — je n'ose y croire, — On dit que je l'ai mérité. Est-ce le chemin de la gloire? J'en doute: il m'a si peu coûté.

Or la gloire coûte la vie, Et, ma foi, je me porte bien: Pour vivre mieux, j'ai bonne envie De n'écrire jamais plus rien. Le paysan dort sur le chaume Et le soldat sur son laurier; Moi, je m'endors sur mon diplôme. Chacun choisit son oreiller.

Voilà mon fils, qui me réveille, Il est là toujours près de moi. C'est l'encre d'or qui l'émerveille: — Papa, pourquoi cet or, pourquoi?

— Dans leur attention discrète, Et sachant de l'or la valeur, Ils ont voulu que le poète En connût du moins la couleur ³⁰!

Déjà la Société royale et la *Patrie* faisaient bon ménage et filaient des heures exquises. Comme quoi, dans la république des lettres canadiennes, les gens atrabilaires n'ont pas toujours eu le dernier mot.

Et Beauchemin? Lui seul demeura-t-il silencienx en recevant son diplôme? On se tromperait si on le pensait. Le poète d'Yamachiche se devait de suivre l'exemple de Roy et de Poisson. Lui aussi esseya, en cette occasion, de chevaucher Pégase. Mais cette journée-là, hélas! Pégase était rétif. Le poème ne mérite donc pas de figurer dans les anthologies; mais après avoir lu celui de Roy ainsi que celui de Poisson, il convient de ne pas passer sous silence le troisième volet du triptyque.

REPONSE

A monsieur Alphonse Lusignan

En vers je voulais vous écrire: Poisson et Roy m'ont devancé. Après eux, que puis-je vous dire? Le moment propice est passé.

Malheur à l'auteur illogique Qui ne lance pas ses écrits Au vrai moment psychologique: Les primeurs perdront tout leur prix.

^{30.} La Patrie, 10 avril 1889.

Il faut pourtant que je le paie, Ce beau diplôme, argent comptant. Mais en cela j'ai pour monnaie Des vers, dont je suis malcontent...

Mais en attendant les années Où pleuvront dru sur mon chemin Et les dollars et les guinées, Je garderai mon parchemin.

Très haut, sur mon mur je l'étale, Comme un titre de duc. Vraiment Cette Société royale Fait les choses royalement ³¹.

L'an 1889 ne doit, en aucune façon, être marquée, pour la Société royale, au caillou noir : elle s'attire simultanément les bonnes grâces de la *Patrie* et de la *Minerve*. Comme le quotidien libéral, le quotidien conservateur cesse de fulminer de petits anathèmes contre le cénacle revêtu de l'approbation officielle du gouverneur général; comme la *Patrie*, la *Minerve* ne rêve plus plaies et bosses pour la Société : elle est même sur le point de lui délivrer, en bonne et due forme, un brevet d'orthodoxie et de respectabilité.

Ce qui favorisa singulièrement cette métamorphose, ce fut la réunion annuelle tenue, en 1889, à Montréal. Au cours de ces assises, la soirée du vendredi 29 mai réunit, au Queen's Hall, un brillant auditoire mixte où se rencontrait l'élite de la société canadienne-française. L.-O. David, nouveau sociétaire de la section française, occupait le fauteuil laissé vacant par la mort de P.-J.-O. Chauveau. Le récipiendaire fit l'éloge de son prédécesseur. Cette allocution de trois quarts d'heure parut trop courte à un journaliste de la Minerve qui se plut à souligner le succès de l'orateur ainsi que la haute tenue littéraire d'un texte « où pétillaient les délicatesses d'un style finement cultivé 32 ».

Un personnage ecclésiastique rehaussait l'éclat de la réunion : Mgr Etienne Issa, missionnaire apostolique, délégué de Sa Sain-

^{31.} La Patrie, 20 août 1889

^{32.} La Minerve, 30 mai 1891.

teté Léon XIII auprès des catholiques d'Amérique. Natif de Babylone, le célèbre prélat parlait couramment quatorze langues. L'érudit chaldéen ne se sentait donc nullement dépaysé au milieu des savants de la Société royale. On le pria même de prendre la parole. Et ce fut Benjamin Sulte qui le présenta à l'auditoire. Après quelques mots en français, «français très correct pour un enfant des bords de l'Euphrate». Mgr Issa prononça un discours... en chaldéen! On peut parier cent contre un que personne n'y comprit un traitre mot. L'orateur avait prévu cette éventualité: il invita tous ceux qui désiraient entendre cette allocution en français à se rendre, le lundi suivant, 1er juin, au Cercle Ville-Marie. Et l'illustre visiteur reprit son fauteuil « parmi les applaudissements répétés ». Ce fut sans doute la première et la dernière fois que les membres de la Société royale prêtèrent l'oreille à un discours en chaldéen. Quant à l'orateur, il semble bien que, malgré les applaudissements, il n'ait pas réussi à prendre son auditoire à bras-le-corps!

* * *

Jusqu'ici les critiques adressées à la Société royale émanent de milieux conservateurs ou ultramontains. Mais voici que le porte-parole du libéralisme doctrinaire et du gallicanisme impénitent s'unit à Tardivel et à ses amis pour dauber sur les immortels canadiens. Cette extraordinaire alliance démontre l'exceptionnelle défaveur dont fut frappée la société au cours du dernier siècle, dans le Canada français tout au moins.

En 1892, Canada-Revue avait beaucoup de fers au feu. Cet hebdomadaire venait de perdre un retentissant procès qu'il avait intenté contre Mgr Fabre. Il était sur le point de disparaître après avoir provoqué de nombreux et graves remous dans les milieux catholiques du Canada. N'empêche que la feuille de MM. Sauvalle et Filiatreault trouva le temps de lancer à la Société royale un brocard toujours amusant même si, déjà en 1892, il était quelque peu défraîchi.

Le rédacteur de Canada-Revue note que certains « jalousent la béatitude des bienheureux qui trônent dans notre académie canadienne ». Cette béatitude le surprend; quant à lui, il ne désire

aucunement l'entrée dans cette «coloniale société, petit cénacle d'admiration mutuelle ». C'est du moins ce qu'il affirme avec une belle assurance. Les raisins seraient pour lui trop verts ? Malheur à celui qui eût insinué pareille excuse : le critique eût foudroyé du regard le malappris.

Un petit personnage désirait alors occuper un des fauteuils vacants de la Société royale. Il avait déjà posé sa candidature et importunait de ses sollicitations bon nombre de confrères. Les uns avaient éconduit l'importun; d'autres cherchaient une excuse pour se soustraire aux menées du postulant. Toutefois un sociétaire patronnait ouvertement cette candidature, malgré l'insignifiance des oeuvres du candidat. La raison? Le rédacteur de Canada-Revue, humoriste à ses heures, la fournit en un tournemain. Il fait ainsi parler le trop bienveillant sociétaire:

Je lui donne ma voix. Car, enfin, on a beau dire, je lui trouve les qualités d'un véritable académicien. D'abord il se présente bien, il est très poli, il est décoratif, il n'est d'aucune opinion. . . Je sais bien qu'il a ses ouvrages, mais, que vou-lez-vous! on n'est pas parfait 33!

Propos d'autant plus surprenants que l'un des plus remuants sociétaires, en 1892, n'était autre que Louis Fréchette, collaborateur fort prisé à *Canada-Revue*. Il ne semble pas toutefois que, par la suite, le poète ait été en délicatesse avec l'hebdomadaire: dans la boutique, on entendait la plaisanterie.

Chapman ne fera jamais partie de la Société royale, et pour cause : après avoir cloué au pilori Louis Fréchette, l'un des principaux animateurs de la Société, il s'armera, quelques années plus tard, du fouet de la satire pour flageller deux autres immortels canadiens, coupables eux aussi, à son avis, du moins, d'omettre trop souvent, dans leurs citations, les guillemets.

Effronté pillard: tel serait le titre qui, au sentiment de Chapman, conviendrait le mieux à J.-M. Lemoine, premier président de la section française de la Société royale, personnage anglofrançais « à qui l'on doit pardonner de ne pas savoir le français,

^{33.} Canada-Revue, 31 décembre 1892.

parce que sa mère est écossaise, et qui doit être excusé d'écrire affreusement l'anglais pour la bonne raison que son père est français». Ce premier président excite la verve de Chapman qui ne sait par quel bout prendre cette « espèce d'androgyne littéraire, sans feuilles ni racines, sans queue ni tête ³⁴». Puis une comparaison entre quelques pages des Canadiens Leaves de Lemoine, recueil qu'édita G.-M. Fairchild, à New-York, en 1887, et d'autres pages de History of Acadia que James Hannay publia, huit ans auparavant, révèle de troublantes similitudes.

Dans le Landerneau canadien de 1895, les langues se délièrent sans plus tarder. On essaya de museler le courageux dénonciateur. Contre lui des menaces furent proférées sous le manteau de l'anonymat. L'un de ces anonymes écrivit : « Chapman, le plus complet de nos ratés, recommence ses saletés dans l'organe de M. Tardivel 35. » Ce qui eut pour effet d'aiguillonner simultanément Chapman et Tardivel.

Ecrivailleur dans l'une et l'autre langue officielle du pays, J.-M. Lemoine se négligeait surtout en français: pour s'en convaincre, il suffit de lire quelques pages de ses *Monographies et Esquisses*. Comme on se l'imagine facilement, Chapman échenille l'ouvrage au grand amusement des spectateurs.

S'il y avait, écrit-il, une section iroquoise de la Société royale du Canada, on comprendrait facilement que M. Lemoine pût en être le président. Mais qu'il ait été à la tête d'un groupe de littérateurs écrivant en français, c'est aussi inconcevable que désolant ³⁶.

Puis Chapman extrait de Chasse et Pêche de Lemoine cette description d'un original original ainsi que d'autres passages hilarants:

« Ses oreilles ont près de douze pouces de longueur et quand il marche, la corne de ses pieds est fendue si haute qu'elle se divise en deux lorsqu'il met le pied à terre. »

Ce qui veut dire, je suppose, que lorsque l'orignal ne marche pas, il n'a pas la corne fendue bien haut, et qu'elle ne se divise pas en deux lorsqu'il a le pied levé.

^{34.} La Vérité, 30 novembre 1895.

^{35.} L'Evénement, 29 novembre 1895.

^{36.} La Vérté, 14 décembre 1895.

« Notre ami, M. J. U. Gregory a décrit une de ses chasses en Floride, où son compagnon en tirant, atteignit une vache, heureusement sans la tuer ».

Bien que M. Lemoine prétende que la balle de l'ami de M. Gregory atteignit heureusement la vache en question, je suis porté à croire que la pauvre bête n'a pas dû trouver cela de son goût. . .

« En septembre, les orignaux se battent entre eux à outrance, avec leur cornes; mais ils n'emploient que leurs pieds de devant et de derrière pour se défendre contre les chiens, et peuvent de cette sorte administrer des ruades à éreinter un boeuf ».

Comme on le voit, les orignaux de M. Lemoine peuvent administrer des ruades tout aussi bien de leurs pieds de devant que de leurs pieds de derrière.

En tout cas, ils n'emploient que les pieds de derrière et les pieds de devant pour se défendre contre les chiens, les pieds qu'ils peuvent avoir ailleurs ne leur étant d'aucune utilité.

Voilà comment est étrillé le premier président de la section française de la Société royale; à n'en pas douter, il fait piteuse figure dans l'armorial des lettres canadiennes-françaises. Et Chapman, critique érudit qui n'était pas toujours un aboyeur, ne s'est nullement dépouillé de son droit de l'accabler.

Puis le rival de Fréchette mettra tout de suite le doigt sur les apostumes d'un autre immortel canadien: le juge Basile Routhier coupable, lui aussi, de marcher quelquefois, en tapinois, sur les plates-bandes d'autrui ³⁷ et de démarquer un tantinet, dans ses Grands Drames, au sujet de Sophocle et d'Eschyle, les Deux Masques de Paul de Saint-Victor. Aussi bien, en 1895, sur le père de la tragédie grecque, un Canadien vaguement frotté de lettres françaises ou anciennes pouvait-il facilement donner des aperçus nouveaux? En somme, nos pères n'avaient, dans le domaine littéraire, qu'un seul atout: l'atout canadien. Pourquoi ne l'ont-ils pas joué davantage? Pourquoi n'ont-ils pas pénétré plus souvent, et d'un pas plus allègre, dans la forêt vierge des lettres canadiennes?

^{37.} La Vérité. 28 décembre 1895.

Ainsi ils se seraient d'abord affranchis de la nécessité de perpétrer, avec plus ou moins d'astuce, des pirateries littéraires ³⁸.

A ces escarmouches succéda une paix peu féconde, semble-til, en activité littéraire: même au début du siècle, la section française de la Société royale ne réunissait, lors de ses congrès annuels, qu'une poignée de ses membres. En 1905, cinq seulement font acte de présence et constatent avec stupéfaction que Benjamin Sulte, alors président général de la Société, y prononce un discours en anglais ³⁹. Qui oserait soutenir que, en ce domaine tout au moins, nul progrès n'ait été accompli depuis 1905? Notre histoire était alors marquée par ces compromis et ces incongruités.

N'empêche que, un peu plus tard, quelques critiques bruyants n'ont pas craint d'entrer dans la petite bande de nos francs-tireurs pour tirer sur des confrères qui ne leur avaient jamais fait le moindre mal. La Société royale devint leur tête de turc. La critique officielle — si tant est qu'elle existe au Canada — fut l'objet de leur mépris; à leur sentiment, nos facultés de lettres — encore chétives, je le veux bien — dispensaient une infecte nourriture intellectuelle. Quant aux hommes de lettres qui croyaient faire oeuvre utile en enseignant à des élèves bénévoles, on leur accolait l'étiquette de « professeurs », de « pédagogues » « d'esprits dogmatiques », tortionnaires de la liberté ou étrangleurs de rêves. Bref, au dire de ces messieurs, un mal nouveau se répandait dans le pays laurentien: le style officiel ou académique d'autant plus dangereux qu'il était protégé en hauts lieux, style émasculé, sans couleurs, sans odeur, sans goût, sans suc, sans moelle et sans vie.

Si une pareille cascade de gros mots était tombée de la plume d'écrivains évincés de la Société royale, il n'y aurait pas lieu d'en être surpris. Mais ces accusations furent portées par des écrivains qui, pour la plupart, n'avaient jamais postulé un fauteuil. Peu friands de décorations ou de marques de distinction, ces spadassins entendaient bien faire seuls leur petit bonhomme de chemin

^{38.} Pendant les six premiers mois de l'année 1896, la Vérité consacre deux ou trois pages entières de chacun de ses numéros à la confrontation — souvent tendancieuse et inoffensive — des paragraphes du juge Routhier avec ceux de Paul de Saint-Victor.

^{39.} La Vérité, 10 juin 1905.

dans le petit monde de nos lettres et n'être redevables de rien à qui que ce soit. Avec des personnes si désintéressées, l'entente était possible. Un truisme aurait dû rallier tous les suffrages. Le voici: il y a plusieurs demeures — et plusieurs fonctions — dans la maison de nos lettres. C'est là une vérité évidente: en ses plus beaux jours, M. de la Palice n'eût pas mieux dit. Mais les lapalissades apportent quelquefois la lumière et la paix aux esprits courroucés.

Peste de ceux qui écrivent toujours en manchettes, clamaient nos francs-tireurs. Et ceux qui semblent écrire toujours en bras de chemise sont-ils moins à plaindre ? Faut-il toujours préférer le débraillé aux beaux habits? Peste des régents de collèges, ajoutait-on, et des législateurs vétilleux qui ignorent la vie, s'ils connaissent leur grammaire et ne jurent que par Littré et Vauge-las. C'est entendu: l'excès d'une qualité devient un défaut. Mais que dire de ceux qui, sous le fallacieux prétexte de « faire vrai » et de capter, si possible, comme une proie, la réalité vivante, bouleversent systématiquement logique et grammaire. . . quand ce ne sont pas les règles élémentaires du savoir-vivre et des convenances.

Qu'il faille, en certaines circonstances, rendre ses impressions avec vivacité dans un style pittoresque et ennemi du poncif et du convenu; je le veux bien. Que, pour peindre avec acuité un tableau original ou reproduire une scène haute en couleur, on doive quelquefois émailler son vocabulaire de canadianismes savoureux, disloquer temporairement sa phrase et la surcharger de vocables plus expressifs qu'un terme académique, je n'en disconviens pas. Encore faut-il ne pas oublier qu'il y a en tout une mesure et que les jurons, les insultes et certains mots « canadiens » ne tiennent pas lieu de tout mérite et ne suffisent pas à constituer une littérature nationale. Qu'il soit nécessaire d'avoir quelquefois recours à des procédés spéciaux, à des formules nouvelles, à des moyens insolites pour rendre ce qu'il y a de plus aigu dans une sensation, je l'accorde volontiers, pourvu que soit toujours respecté le génie de la langue, surtout quand cette langue a l'honneur de s'appeler Sa Majesté la Langue française. Cette auguste reine n'a jamais toléré dans son royaume un désordre permanent; jamais son palais n'a été le rendez-vous exclusif des anarchistes, des névropathes, des métèques ou des rustres.

Depuis le XVIIe siècle. l'Académie française a été l'objet de nombreux épigrammes et de quantité de mots à la fois spirituels et méchants; son autorité et son influence demeurent quand même considérables. On la critique, mais on lui obéit et, dans son for intérieur, on avoue qu'on l'aime. Plusieurs Français estiment même qu'on lui obéit trop servilement. On a vu certains ennemis farouches de l'Académie s'assagir avec le temps et, un beau matin, faire leurs visites et devenir à leur tour des candidats dociles. C'est avec tous ses soldats, y compris ses grognards, que Napoléon a conquis l'Europe; la collaboration de tous ses sujets, conformistes comme dissidents, permet à Sa Majesté la Langue française d'agrandir son champ d'action et d'accroître son influence et son prestige. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi chez nous, s'il est vrai que nous sommes restés bien français et que nous avons su conserver les qualités et les défauts de nos ascendants. Soldats réguliers, miliciens, francs-tireurs, donnons-nous tous la main pour accroître le patrimoine intellectuel du Canada français.

* * *

Le temps est maintenant venu d'élucider une question enveloppée jusqu'ici de nuages et d'ombre.

En 1877, lors des inoubliables fêtes qui marquèrent le vingtcinquième anniversaire de la fondation de L'Institut canadienfrançais d'Ottawa, J.-C. Taché, Joseph Tassé, Benjamin Sulte, Alphonse Benoit et quelques autres hommes de lettres de la capitale conçurent l'idée de jeter les fondements d'une Société littéraire du Canada. Elle aurait pour but de réunir annuellement, à tour de rôle, dans l'une des grandes villes de notre pays, nos écrivains les plus réputés. Pascal Poirier 40, sénateur et ancien président de L'Institut, a consigné, en 1908, ces importants renseignements.

Le président de L'Institut avait alors invité à Ottawa, une pléiade d'hommes de lettres, d'historiens, de savants du Canada français: Chauveau, Buies, Legendre, Bourassa, Faucher de Saint-Maurice, l'abbé Casgrain, Poisson, Beauchemin, Fréchette, Eventurel, Donnely Marchand, DeCelles, Prud'homme, Nantel, Routhier, Provencher, Dunn, Dansereau, Bellemare, David, Tremblay, Tarte, Tardivel, Gagnon, Gélinas, Levasseur, Prendergast, Chouinard et quelques autres de même que quelques personnages anglophones.

Liste imposante, à n'en pas douter: presque toutes les figures marquantes du petit Panthéon de nos lettres s'y trouvaient réunies. Et Pascal Poirier de s'en féliciter en ces termes: « Il serait assez difficile de rassembler aujourd'hui plus de talents incontestés, de former un groupe de Canadiens-Français plus brillant, que celui qui se réunit à l'Institut Canadien-Français d'Ottawa, en 1877. »

Puis, sans transition aucune, le narrateur ajoute: « Le gouverneur général, frappé par l'éclat des lettres françaises. . . »

Quel gouverneur général? Pascal Poirier ne le nomme pas. Imprécision voulue ou non? Qui le saura jamais? Ce qui toute-fois est hors de tout doute, c'est que, en 1877, le gouverneur général du Canada répondait au nom du marquis de Dufferin arrivé au pays en juin 1872. Homme de lettres à ses heures, il composa, entre autres ouvrages, Letters from High Latitudes.

C'est lui qui rehaussa de sa présence l'éclat des fêtes de L'Institut en 1877. Lors de la soirée de gala, M. Alphonse Benoit, président de L'Institut, lui présenta ses hommages. Son allocution, assez bien tournée, renferme, entre autres éloges flatteurs, celui-ci: «Homme de lettres accompli (. . .) dont l'esprit actif et éclairé semble se complaire dans les Hautes Latitudes, dans les hautes régions de l'intelligence 41. »

Le marquis de Dufferin s'embarqua à Québec pour Londres le 19 octobre 1878. Son successeur, le marquis de Lorne, nommé le 7 octobre 1878, fut assermenté le 25 novembre 1878. C'est lui—là dessus tous les historiens sont d'accord — qui fonda la Société royale du Canada.

^{40.} Réminiscences, p. 14.

^{41.}Benjamn Sulte, Institut Canadien-Français, p. 9.

Alors comment expliquer la phrase ambiguë et déjà citée de Pascal Poirier: « Le gouverneur général (?) frappé par l'éclat des lettres françaises... » Je pencherais pour l'hypothèse que voici.

Favorablement impressionné par la réussite de L'Institut en octobre 1877, et témoin intéressé de la naissance de cette Société littéraire du Canada, le marquis de Dufferin semble bien avoir formé le projet de fonder une société plus vaste qui deviendrait le rendez-vous non seulement des francophones québécois, acadiens ou outaouais, mais aussi des anglophones des quatre coins du Canada anglais, bref une Société royale semblable, à maints égards, à la Société royale d'outre-mer.

Pareil projet ne pouvait, en un tournemain, se transformer en une vivante réalité: il fallait compter avec le temps qui, comme chacun le sait, ne respecte pas ce que l'on fait sans lui.

Le temps, hélas! fit défaut au marquis de Dufferin qui dut quitter le Canada un an plus tard, c'est-à-dire le 19 octobre 1878.

Mais l'idée du projet resta dans l'air. Elle se propagea surtout dans les milieux anglophones nullement désireux de se faire damer le pion par les francophones. Et dès son arrivée à Ottawa, le 25 novembre 1878, le marquis de Lorne s'en rendit compte. Historien réputé, protecteur des lettres et des arts, il voulut, lui aussi, mener à bonne fin l'entreprise. Dans ce dessein, comme le rappelle Pascal Poirier, il s'aboucha avec Faucher de Saint-Maurice invité aux fêtes de L'Institut en 1877.

Il devait s'écouler encore trois ans — car il y a toujours loin de la coupe aux lèvres — entre la conception et l'exécution du projet. Après avoir marqué un temps d'arrêt, les négociations reprirent de plus belle en 1881. Mais ici passons la parole à Lawrence J. Burpee.

Celui qui était, en 1932, secrétaire général de la Société royale du Canada nous apprend qu'un groupe de Canadiens se réunit à Montréal en décembre 1881, afin de préparer, pour la société, une constitution provisoire. Cette constitution fut approuvée cinq

mois plus tard, en mai 1882, à Ottawa, où se tint la première réunion de la société. Et Lawrence J. Burpee 42 d'ajouter:

Between the meeting in Montreal and the organization in Ottawa five months later, a great deal of hard work must have been done. Unfortunately we have no records of what took place beyond the report of the provisional Council.

Il est regrettable que cette documentation ne soit pas arrivée jusqu'à nous. Nous savons toutefois que ce Conseil provisoire se composait de onze membres dont trois Canadiens français: P.-J.-O. Chauveau, J.-M. Lemoine et Faucher de Saint-Maurice. Ces onze personnages sont bel et bien les « Pères » de la Société royale du Canada.

C'est à la suggestion du marquis de Lorne que fut déployée cette activité, depuis décembre 1831 jusqu'à mai 1882. C'est à lui que la Société royale est redevable d'avoir vu le jour.

Chaque section comprenait vingt membres et non pas quarante comme les quarante immortels de l'Académie française, si parva magnis componere licet. . . Voici les noms de ces vingt immortels. . . ou se donnant pour tels: L'abbé Bégin, l'abbé Bois, Napoléon Bourassa, l'abbé Casgrain, P.-J.-O. Chauveau, Paul De Cazes, Oscar Dunn, Hector Fabre, Faucher de Saint-Maurice, Louis Fréchette, Napoléon Legendre, Pamphile Lemay, James M. Lemoine, F.-G. Marchand, Joseph Marmette, A. B. Routhier, Benjamin Sulte, l'abbé Tanguay, Joseph Tassé, l'abbé Hospice Verreau.

Si l'on compare ces vingt académiciens de la première promotion avec la pléiade qui se réunit à L'Institut en 1877 — seulement cinq ans auparavant — on constate que dix d'entre eux, en 1882, c'est-à-dire Chauveau, Legendre, Bourassa, Faucher de Saint-Maurice, Fréchette, Marchand, Routhier, Dunn, Tassé et Sulte se trouvaient, par leur présence effective ou par la pensée, au rendezvous de 1877 à L'Institut canadien-français d'Ottawa. Fournir à la section française de la Société royale la moitié de ses

^{42.} The Royal Society of Canada, Fifty Years Retrospect 1882-1932. Introduction by Lawrence J. Burpee, p. 1.

effectifs: voilà qui n'est pas trop mal pour une institution outaouaise. En outre, deux d'entre eux — Benjamin Sulte et Joseph Tassé — étaient anciens présidents de L'Institut.

Bref, L'Institut n'a pas peu contribué à la fondation de la Société royale. Et les deux institutions ont décrit une courbe ascensionnelle qui n'est pas encore terminée. L'une doublera bientôt le cap de ses cent ans; l'autre marche allégrement vers son deuxième centenaire. Toutes deux, semble-t-il, sont nées sous d'heureuses constellations.

Séraphin Maring